

HONORAIRES LOCATIONS 2020

LOCATIONS D'IMMEUBLES SOUMISES A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail :
Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué

Zone très tendue	12.00€/m ²
Zone tendue	10.00€/m ²
Zone non tendue	8.00€/m ²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3.00€/m ²
<u>HONORAIRES DE LOCATION PARKING OU GARAGE</u>	
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire 50% bailleur	150.00€
<u>HONORAIRES DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL (partagés entre locataire et propriétaire)</u>	
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel	18.00%

HONORAIRES TRANSACTION

TARIFS TRANSACTIONS	
Tarif unique	4% TTC à la charge du vendeur
Estimations	Gratuites

Honoraires à la charge du vendeur, de l'acquéreur, ou partagés entre eux, selon stipulations du mandat. Nos honoraires s'entendent TTC, avec TVA au taux actuel de 20%.

Honoraires à la charge du vendeur : pourcentage calculé sur le prix de vente.

Honoraires à la charge de l'acquéreur : pourcentage calculé sur le prix de vente hors honoraires.